



Pauvreté dans l'Union européenne Impact social de la crise économique

RÉSUMÉ Dans l'Union européenne (UE), 119 millions de personnes étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2011, soit près d'une personne sur quatre, avec de grandes disparités entre les Etats membres (EM).

La pauvreté a plusieurs facettes, c'est pourquoi l'UE utilise différents indicateurs pour la mesurer, fondés sur les ressources monétaires, les conditions de vie, le travail ou les aides sociales.

Le travail ne prémunit plus contre la pauvreté, contrairement aux idées reçues. Les "travailleurs pauvres" ont souvent des emplois précaires et des bas salaires et se retrouvent parfois sans logement. Les associations caritatives sont de plus en plus sollicitées pour les aider, de même qu'un nombre croissant de jeunes, personnes âgées, migrants ainsi que des femmes et des familles avec enfants en difficulté.

La lutte contre la pauvreté est avant tout du ressort national. Cependant, l'UE complète les actions des EM par la méthode de coordination dans le domaine social et par des programmes financiers, notamment le Fonds social européen. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont fixé comme objectif de réduire de 20 millions d'ici à 2020 le nombre de personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La réalisation de cet objectif en temps de crise et de mesures d'austérité représente un véritable défi.



© Gina Sanders/Fotolia

Contenu du Briefing:

- Problématique
- Définition, mesure et chiffres
- Travailleurs pauvres
- Aide aux plus démunis
- Sans-abri et mal logés
- Action de l'Union européenne
- Pour approfondir

Problématique

La crise économique a un impact social sur les conditions de vie des Européens, nombreux à souffrir de pauvreté et d'exclusion sociale. Les conséquences sont sévères tant en termes d'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation, que d'accès à l'emploi et de participation sociale. Les banques alimentaires assistent à une recrudescence des demandes d'aide. Le surendettement, le sans-abrisme et la pauvreté infantile sont de plus en plus visibles, avec l'apparition de "nouveaux pauvres", issus de la classe moyenne touchée de plein fouet par la conjoncture européenne.

Malgré l'objectif de l'UE de réduire de 20 millions d'ici à 2020 le nombre de personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la pauvreté augmente de façon continue dans l'UE: de 113 millions de personnes en 2009 à 119 millions en 2011.

Des [voix](#) s'élèvent de part et d'autre ([parties prenantes](#), [Confédération européenne des syndicats](#), [think tanks](#), [media](#)) pour souligner le coût social des politiques d'[austérité](#) et demander une approche différente. Quant à l'opinion publique, seuls 22% des Européens interrogés pensent que les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté sont suffisants ([Eurobaromètre 377 \(2012\)](#)).

Définition, mesure et chiffres

Définition

Les termes "pauvreté" et "exclusion" sont souvent associés, la pauvreté entraînant un risque d'exclusion sociale. En effet, un logement insalubre, le sans-abrisme, l'endettement, des soins de santé insuffisants, un faible niveau d'instruction, et/ou un accès limité aux services de base et aux activités sociales et culturelles peuvent pousser les personnes pauvres aux marges de la société. On peut toutefois être exclu socialement sans être pauvre.

Il n'existe pas de définition consensuelle reconnue du concept de pauvreté, qui n'est pas définie par elle-même, mais en fonction d'autres concepts comme ceux du niveau de vie, du bien-être, de besoins essentiels, ou de l'exclusion sociale. L'UE entend par personnes pauvres "les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent" (définition adoptée par le Conseil des Ministres le 19 décembre 1984). Afin de rendre cette définition plus opérationnelle, l'UE utilise désormais trois indicateurs pour mesurer la pauvreté, reflétant son caractère multidimensionnel.

Mesure et indicateurs¹

La pauvreté peut se mesurer selon différentes approches, sur la base des ressources monétaires, des conditions de vie (dont les privations) et de travail, ou encore des bénéficiaires d'aides sociales. L'UE utilise les trois indicateurs suivants.

Pauvreté monétaire

La mesure de la pauvreté monétaire nécessite de définir un seuil de pauvreté. Ce seuil peut être soit relatif, défini par rapport à la distribution des revenus (approche de l'UE), soit absolu, établi à partir d'un panier de biens et services fondamentaux, mis à jour en fonction de l'évolution du coût de la vie (approche des organisations

internationales telles que la Banque mondiale ou les Nations Unies²).

Dans l'UE, est considérée comme pauvre, en termes monétaires, toute personne dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu "médian" national³. Les revenus sont calculés après transferts sociaux, c'est-à-dire après allocation des prestations sociales et application des réductions d'impôt. Le succès des mesures de protection sociale peut être évalué en comparant les indicateurs du risque de pauvreté avant et après les transferts sociaux. En 2009, grâce aux transferts sociaux, au moins la moitié des personnes exposées au risque de pauvreté en Irlande, au Danemark, en Hongrie, en République tchèque, en Autriche, en Suède, en Finlande, en Slovénie, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas sont passées au-dessus du seuil de pauvreté (rapport de la Commission "[Employment and Social Developments in Europe 2012](#)").

Les seuils de pauvreté étant relatifs, ils varient en fonction du niveau de vie national et il n'y a donc pas de seuil de pauvreté monétaire unique pour toute l'UE.

La Bulgarie, la Roumanie, l'Espagne et la Grèce sont les pays avec les taux de pauvreté monétaire les plus élevés (21 à 22%). Les plus bas (de 9 à 13%) se situent en République tchèque, aux Pays-Bas, en Autriche, au Danemark et en Slovaquie, avec une moyenne de 16,9% pour l'UE en 2011.

Intensité du travail

L'intensité avec laquelle les membres du ménage⁴ travaillent a aussi un impact sur le risque de pauvreté. Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de mois durant lesquels les membres du ménage "actifs" ont effectivement travaillé et le nombre de mois durant lesquels ils auraient pu travailler. Les personnes vivant dans des ménages "avec une très faible intensité de travail", soit moins de 20% du temps travaillé au cours de l'année de référence, sont davantage confrontées au risque de

pauvreté et d'exclusion sociale. La moyenne est de 10% pour l'UE en 2011, avec un pic de plus de 13% au Royaume-Uni et en Belgique.

Privation matérielle

L'UE considère que les personnes en situation de "privation matérielle sévère" ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont privées d'éléments fondamentaux (voir encadré bleu).

La situation diffère fortement selon les EM, variant de 1% au Luxembourg et en Suède à 43% en Bulgarie, la moyenne étant de 8,8% dans l'UE en 2011.

Données chiffrées

Selon Eurostat (EU-SILC⁵), **119,6 millions** de personnes était menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2011 dans l'UE, soit 24,2 % de la population. Ces personnes étaient confrontées à au moins l'une des trois formes d'exclusion suivantes: à risque de pauvreté monétaire, en situation de privation matérielle sévère ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail.

Les plus fortes proportions de personnes menacées de pauvreté se situent en Bulgarie (49%), en Roumanie et Lettonie (40% chacune), en Lituanie (33%), en Grèce et Hongrie (31%), et les plus faibles en République tchèque (15%), en Suède et aux Pays-Bas (16%) ainsi qu'en Autriche et au Luxembourg (17%).

Les **femmes** sont plus exposées à la pauvreté et l'exclusion sociale que les hommes et encore davantage quand elles ont plus de 60 ans (22,2% contre 17,3% pour les hommes).

Privation matérielle

Selon l'UE, les personnes en situation de "privation matérielle sévère" sont privées d'au moins quatre des neuf éléments suivants: ils ne sont pas en mesure de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps; de [chauffer correctement leur domicile](#); de faire face à des dépenses imprévues; de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours; de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile; de posséder une voiture; un lave-linge; une télévision ou un téléphone.

En 2011, 37,7% des Européens se trouvaient dans l'impossibilité de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile; 8,8% avaient des arriérés dans leurs factures courantes (gaz, électricité, eau) et 37,5% étaient dans l'incapacité de faire face à des dépenses financières imprévues.

En 2011, l'UE comptait 25 millions d'**enfants** menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale. Certains quittent l'école pour travailler et aider leurs parents, en particulier dans les régions durement frappées par la crise. Les enfants courent un risque accru de pauvreté par rapport au reste de la population (26,9 % contre 24,3 % pour les 18-64 ans). Les pays du Nord affichent les taux les plus bas (moyenne de 16% pour la Finlande, la Suède et le Danemark), suivis par la Slovénie (17,3%) et les Pays-Bas (18%). Les taux les plus élevés sont observés en Bulgarie, Roumanie, Lettonie et Hongrie (de 40 à 50%). Parmi les [facteurs](#) principaux conduisant à la pauvreté infantile figurent la situation familiale (plus de 40% des enfants pauvres vivent dans des familles monoparentales et 25% dans des familles nombreuses) et les conditions d'emploi des parents. En

outre, les enfants de familles immigrées sont plus à risque que les autres (2 à 5 fois plus que les enfants dont les deux parents sont nés dans le pays de résidence).

Travailleurs pauvres

Selon la Commission, le "travailleur pauvre" se définit comme toute personne en situation d'emploi (au travail plus que la moitié de l'année) dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian national.

Eurostat estime à 8,7% le taux de travailleurs pauvres dans l'UE en 2011. Les pays les plus touchés (plus de 10%) sont la Grèce, l'Espagne, la Lituanie, la Pologne, le Portugal ainsi que la Roumanie.

Si le phénomène des travailleurs pauvres existe depuis longtemps, il a pris de l'ampleur avec la crise économique. Le ralentissement de la croissance a conduit à une plus grande flexibilité sur le monde du travail et à une prolifération d'emplois précaires (contrats à durée indéterminée, intérim ou travail à temps partiel), souvent assorti de rémunérations faibles. Avoir un travail contribue à réduire le risque de pauvreté mais le travail à lui seul ne suffit plus pour protéger de la pauvreté.

La pauvreté des travailleurs touche des fractions très diverses de la population active. La composition des ménages, le statut des travailleurs et l'intensité du travail sont les facteurs principaux susceptibles de conduire à la pauvreté en emploi. La situation est aggravée lorsque ces facteurs sont combinés. Ainsi, les familles monoparentales et les familles nombreuses sont plus exposées (respectivement 4 fois et 2 fois plus que la moyenne des ménages⁶), de même que les personnes avec un contrat précaire, un emploi à bas salaire, ou un emploi à temps partiel. Les travailleurs indépendants et ceux d'entreprises familiales sont également nombreux parmi les travailleurs pauvres.

Dans son "[Rapport sur les salaires 2012/2013](#)", l'Organisation Internationale du Travail souligne le poids de la crise sur les salaires dans les pays développés⁷. Les **bas salaires** (2/3 ou moins du salaire horaire national brut médian) concernaient un salarié sur six dans l'UE en [2010](#), touchant plus particulièrement les femmes (21,2% contre 13,3% pour les hommes), les salariés ayant un faible niveau d'études et ceux avec un contrat à durée déterminée.

Des **salaires minimums** existent dans 20 EM de l'UE⁸. Ils varient fortement, de 150 à 400 euros par mois (Bulgarie, Roumanie, Etats Baltes, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne) à 500-800 euros (Portugal, Slovénie, Grèce, Espagne, Malte) ou plus de 1400 euros (Irlande, Royaume-Uni, France, Belgique, Pays-Bas et

Luxembourg)⁹. Ces disparités ont rendu difficiles les tentatives d'établir un salaire minimum européen, les EM étant souverains dans ce domaine. La Commission a relancé le débat au printemps 2012 dans sa [communication](#) sur "une reprise génératrice d'emplois". Elle y souligne que les salaires minimaux peuvent aider à prévenir une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et garantir la qualité d'emplois décents. Elle estime toutefois que ces salaires doivent pouvoir être ajustés suffisamment, en concertation avec les partenaires sociaux, pour refléter l'évolution de la conjoncture économique.

Allemagne - flexibilité et bas salaires

Selon l'Office fédéral des statistiques ([Destatis](#), 2012), la part des bas salaires (soit moins de 10,2 euros brut de l'heure en Allemagne) est passée de 18,7% en 2006 à 20,6% en 2010 dans les entreprises d'au moins dix employés.

Les contrats atypiques (à durée déterminée, temps partiel ou intérim), concernent un quart de la population active. Les femmes sont particulièrement touchées (5,5 millions étaient dans cette situation en 2010, sur 14,8 millions d'actives). Les salariés aux contrats précaires sont également ceux qui bénéficient le moins d'une retraite complémentaire.

Le "mini-job" (payé max. 400 euros/mois avec exonération des charges pour les employeurs, et sans assurance maladie ni droit à la retraite ou allocations de chômage pour les employés; introduit par les lois Harz au début des années 2000) a fait l'objet de nombreux débats, accusé par certains de remettre en cause la notion de protection sociale ou, au contraire, accueilli par d'autres comme un concept innovant sur le marché de travail, favorisant la flexibilité, la diminution du chômage et permettant de compléter la retraite des pensionnés. En août 2012, 7,33 millions de personnes avaient un mini-job en Allemagne ([Statistik Arbeitsagentur](#)). Quant aux "[1 euro-jobs](#)", prestés par des chômeurs et payés 1 euro/heure souvent pour des travaux d'intérêt public (162 000 personnes en [août 2011](#)), ils font également l'objet d'une [controverse](#).

Aide aux plus démunis

Les associations caritatives et banques alimentaires (p. ex. [Fédération Européenne des Banques Alimentaires](#), [Caritas](#), [FareShare](#), [Secours populaire](#), [Restos du Cœur](#)) sont de plus en plus sollicitées depuis le début de la crise (p.ex. le nombre de personnes ayant fait appel à [Caritas](#) en Espagne a triplé entre 2007 et 2011, où il a dépassé un million). Elles assistent à une recrudescence des familles (souvent monoparentales), des femmes, des plus de 50 ans, des étudiants et des jeunes débutant dans la vie professionnelle, des chefs d'entreprises ou petits commerçants en faillite, des migrants et des personnes handicapées.

La Commission a proposé en octobre 2012 un nouveau programme européen d'aide aux démunis, lié à la politique de cohésion sociale (et non plus à la politique de l'agriculture), qui fait suite au [programme européen d'aide aux démunis](#) (PEAD)¹⁰ venant à expiration fin 2013¹¹. Elle propose de créer un [Fonds d'aide aux personnes les plus démunies dans l'UE](#), destiné à appuyer l'action des EM pour fournir des denrées alimentaires aux personnes les plus démunies ainsi que des vêtements et biens de base; des mesures d'intégration sociale sont également prévues. Sur le plan budgétaire, elle propose d'allouer 2,5 milliards d'euros au Fonds pour 2014-2020,

en provenance des Fonds structurels. Beaucoup d'associations caritatives s'inquiètent du montant de l'enveloppe financière qui sera effectivement allouée au Fonds, le budget général pour la période 2014-2020 n'étant pas encore adopté.

Sans-abri et mal logés

Revenu social minimum

La plupart des EM ont mis en place un système de revenu minimum, appelé revenu d'insertion, d'inactivité, de remplacement ou encore de solidarité. Leur montant et couverture varient fortement (par ex. critères d'éligibilité liés à la nationalité et à l'âge). Dans de nombreux EM, beaucoup de personnes à faible revenu n'ont pas accès au revenu minimum: il s'agit essentiellement des sans abris, des sans papiers et des demandeurs d'asile. Par ailleurs, des personnes qui ont droit au revenu minimum n'en font pas la demande à cause de la complexité du système, de la méconnaissance de leurs droits, ainsi que de la peur de la stigmatisation.

Il n'existe pas au niveau européen de directive sur le revenu minimum. Le PE a invité la Commission à proposer une directive-cadre concernant un revenu minimum adéquat ([résolution](#) du 20 octobre 2010).

Comme souligné par l'[EAPN](#), le caractère adéquat du niveau de revenu est étroitement lié à l'accessibilité à des services essentiels sur le terrain: un revenu minimum élevé peut être insuffisant si les services de base sont chers. Une [étude](#) réalisée fin 2011 pour l'Institut sur l'étude du travail ([IZA](#), Bonn) met en exergue le fossé croissant entre le niveau des revenus minimums et celui du seuil de pauvreté et le standard de vie de la population en général.

Comme illustré par la Commission dans sa [revue trimestrielle sur l'emploi](#) (juin 2012), le sans-abrisme et le mal logement ont été exacerbés par la crise économique. Le nombre d'expulsions de propriétaires endettés a "explosé" dans certains EM, avec des conséquences parfois dramatiques (p.ex. [suicides](#) en Espagne).

Selon les [estimations](#), 4,1 millions de personnes étaient sans-abri dans l'UE en 2009-2010. Les chiffres disponibles sont souvent approximatifs, concernant les sans-abri qui sont connus des structures d'accueil. Leur nombre réel est bien plus élevé. Par ailleurs, les statistiques nationales, si elles existent, sont rarement comparables, empêchant

d'avoir une vue claire de l'ampleur du phénomène à l'échelle européenne.

Les sans-abri forment une population hétérogène. Ces dernières années, le sans-abrisme a touché surtout les jeunes, les migrants et des personnes de la classe moyenne fragilisées par la crise. Ces personnes ne sont pas nécessairement sans travail (voir section "Travailleurs pauvres").

La Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abris (FEANTSA) procède régulièrement à des enquêtes par échantillon et organise des campagnes de pression auprès des décideurs politiques. Face au durcissement des législations dans certains EM (p.ex. interdiction de la mendicité sur la voie publique) la FEANTSA a lancé en juin 2012 la campagne "[La pauvreté n'est pas un crime](#)". Le PE pour sa part a appelé à plusieurs reprises la Commission à mettre en place une stratégie européenne en faveur des sans-abri, notamment dans sa [résolution](#) du 14 septembre 2011.

Action de l'Union européenne

Si la lutte contre la pauvreté est une préoccupation de longue date de l'UE (le programme "Pauvreté 1" date de 1975), son action est toutefois limitée du fait de sa compétence restreinte. En effet, la [lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) relève de la responsabilité des EM. L'UE peut cependant jouer un rôle de coordination des EM dans le cadre de la "[méthode ouverte de coordination](#)" (MOC¹²) ainsi que fournir des ressources financières. La "MOC sociale" a été mise en place en 2000 et renforcée en [2008](#).

En 2010, le Conseil européen a adopté la [Stratégie Europe 2020](#). Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont entendus sur un objectif commun: réduire d'ici à 2020 de 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE¹³. La [plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020, mène des actions destinées à réaliser cet objectif. Elle fournit aussi le cadre approprié pour exploiter les retombées de [l'Année européenne de lutte contre la pauvreté](#) (2010).

Dans sa [résolution](#) du 15 novembre 2011, le PE a souligné la nature multidimensionnelle de la lutte contre la pauvreté, qui appelle des réponses intégrées de la part des pouvoirs publics, notamment en matière

d'éducation, de santé, de logement et d'emploi. La deuxième [convention annuelle de la plateforme](#) (Bruxelles, 5 décembre 2012) a examiné les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et discuté des mesures relatives aux [investissements sociaux](#) annoncées pour 2013 par la Commission. Le PE s'est par ailleurs préoccupé à plusieurs reprises de la pauvreté croissante des enfants, se faisant écho des parties prenantes (p.ex. [Eurochild](#), [Caritas Europa](#) et [Médecins du Monde](#)) et invitant la Commission à adopter dans les meilleurs délais la [recommandation](#) en cours d'élaboration sur la pauvreté et le bien-être des enfants.

Sur le plan opérationnel et financier, la Commission a proposé le 6 octobre 2011 un nouveau [programme pour le changement social et l'innovation sociale](#), intégrant les programmes [PROGRESS](#) (programme pour l'emploi et la solidarité sociale), [EURES](#) (services européens de l'emploi) ainsi que [l'instrument de micro-financement Progress](#). Cette proposition s'inscrit dans le contexte de la révision des fonds structurels pour la période 2014-2020.

Le [Fonds social européen](#) (FSE) est le principal instrument de l'UE pour lutter contre la pauvreté. La Commission a proposé en [2011](#) que le FSE voie allouer au moins 25% du budget global (376 milliards d'euros) affecté à la politique de cohésion, soit 84 milliards d'euros, et qu'au moins 20% de la dotation du FSE soit consacré à la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. La Commission de l'emploi et des affaires sociales du PE a appuyé cette proposition en août 2012 ([A7 0250/2012](#)). La proposition est en cours de discussion entre le PE et le Conseil ([2011/0268 \(COD\)](#)). Le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2014-2020 n'étant pas encore défini (il a fait l'objet d'un accord du Conseil européen le 8 février 2013 mais le PE doit encore donner son accord), le dossier est mis en attente. Le réseau européen des associations de lutte contre la

pauvreté ([EAPN](#)), qui a lancé la campagne "[EU Money for Poverty Reduction Now!](#)" appelant les EM à respecter leurs engagements pris en 2010, a demandé au PE et à la Commission de maintenir leur position pour un FSE renforcé dans les négociations avec le Conseil.

Pour approfondir

[Tackling child poverty and social exclusion, promoting child well-being](#), Social Protection Committee, June 2012

[Employment and social developments in Europe](#), European Commission, 2011

[AGORA citoyenne "Crises et Pauvretés"](#), Parlement européen, 2011

[Statistics in focus 9/2012 Population and social conditions](#), Eurostat, 2012

Working Poverty in Europe, N. Fraser; R. Gutiérrez, R. Pena-Casa, 2011

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Ce briefing est une synthèse de l'information publiée sur ce sujet et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'auteur, ni celle du Parlement européen. Ce document est exclusivement destiné aux Députés du Parlement européen et à leur équipe, dans le cadre de leur travail parlementaire. Certains liens vers des sources d'information peuvent être inaccessibles depuis des postes se trouvant en dehors du réseau du Parlement européen. © Union européenne, 2013. Tous droits réservés.



<http://www.library.ep.ec>

<http://libraryeuroparl.wordpress.com>

Notes

¹ L'ensemble des statistiques de la section "Définition, mesure et chiffres" provient d'Eurostat.

² Les Nations Unies ont fixé à 1,25 dollar par jour le seuil de pauvreté international.

³ Les personnes à risque de pauvreté sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux). Le revenu équivalent-adulte est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille, déterminée par l'application des pondérations suivantes: 1,0 au premier adulte, 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et 0,3 à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans.

⁴ Au sens statistique du terme, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'une même habitation sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

⁵ EU SILC ([European Union- Statistics on Income and Living Conditions](#)) est la source de référence de l'UE pour les statistiques comparatives sur la distribution des revenus, la pauvreté et les conditions de vie.

⁶ Comme expliqué par B. Lestrade dans son livre "Travail et précarité, les "Working poor" en Europe" (2011), "obligés de jongler entre l'activité professionnelle et la garde des enfants, les ménages monoparentaux et les familles nombreuses ont souvent des durées de travail plus courtes, donc des revenus plus faibles. Leur niveau de vie est tributaire non seulement des transferts sociaux, mais aussi des structures d'accueil de la petite enfance qui existent dans leur pays".

⁷ Par contre, les salaires ont affiché une croissance importante dans les économies émergentes (notamment en Chine).

⁸ Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Pologne, Portugal, Slovénie, Grèce, Espagne, Malte, Irlande, Royaume-Uni, France, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

⁹ Données Eurostat août 2012, valeurs brutes avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale.

¹⁰ Lors de l'hiver froid de 1986/1987, des stocks excédentaires de produits agricoles furent donnés à des associations caritatives des EM pour qu'elles les distribuent aux personnes dans le besoin. Par la suite, cette mesure a été officialisée et basée sur les stocks d'intervention. Par après, à mesure que les excédents agricoles ont diminué, ce programme a été alimenté par une contribution financière directe.

¹¹ Les personnes démunies bénéficiaient d'une aide alimentaire provenant des excédents de production de produits agricoles (appelés "stocks d'intervention"). Les EM y participaient sur une base volontaire et l'aide était distribuée par l'intermédiaire de banques alimentaires et d'associations caritatives. Les stocks d'intervention ayant fortement diminué au fil des ans avec les réformes de la PAC, l'UE les a complétés en en prélevant 1% du budget de la PAC destinés à des achats sur le marché pour compléter le manque. La Cour de Justice européenne a déclaré illégale en 2011 l'utilisation du fonds de la PAC pour ce qu'elle considère être un programme d'aide sociale (arrêt T-576/08). Seule la fourniture de denrées alimentaires provenant de stocks d'intervention peut être couverte par le PEAD, à l'inverse des dépenses générées par l'achat de telles denrées. Le PE s'est battu pour trouver une solution transitoire pour éviter une réduction brutale de l'aide alimentaire dans un contexte de crise économique. Un compromis a été obtenu en 2011, suivi par l'adoption en février 2012 d'un [règlement](#) prolongeant la réglementation existante jusqu'en 2013.

¹² La MOC vise à encourager la coopération des EM par des échanges d'informations et de meilleures pratiques, par l'évaluation des politiques nationales au regard d'objectifs communs et en utilisant des instruments de mesure définis en commun.

¹³ C.-à.-d. les personnes touchées par au moins l'une des trois dimensions de la pauvreté - pauvreté monétaire, privation matérielle et difficultés d'accès au marché du travail- (voir section "Définition, mesure et chiffres" du présent briefing).